

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

CENTRE DE LA FORMATION ET
DU DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES

DÉPARTEMENT DES
FORMATIONS DIPLOMANTES

INSTITUTS DE FORMATION EN
SOINS INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
AIDES-SOIGNANTS

CAMPUS PICPUS
IFSI / IFAS PICPUS
33, Boulevard de Picpus
CS 21705
75571 PARIS Cedex 12

Directrice :
Ellen HERVE
ellen.herve@aphp.fr
Tél. : 01 40 27 51 17

Ajointe de la Directrice :
Véronique FOURNIER
veronique.fournier2@aphp.fr
Tél. : 01 40 27 51 20

Coordonnatrice des stages :
Françoise VILLENEUVE
francoise.villeneuve@aphp.fr
Tél. : 01 40 27 51 22

Secrétariat de la scolarité :

Nathalie LEMOINE
nathalie.lemoine@aphp.fr
Tél. : 01 40 27 51 09

Landy DARCY
landy.darcy@aphp.fr
Tél. : 01 40 27 51 11

Emma GERRER
emma.gerrer@aphp.fr
Tél. : 01 40 27 51 10

4 PJ :

- Récapitulatif des pièces à fournir
- Fiche de renseignements étudiant
- Demande d'ouverture du dossier administratif pour le versement des indemnités de stage
- Procédure et modalités pour une première inscription PSU

Paris, le 15 mai 2019

Madame, Monsieur,

L'équipe de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Campus Picpus est heureuse de vous accueillir :

Lundi 2 Septembre 2019 à 9h30

**CAMPUS PICPUS
33 boulevard de Picpus – 75012 PARIS**

**Se présenter au stand de l'IFSI situé à l'entrée du Campus
- Pièce d'identité obligatoire -**

Nous vous remercions de prendre bonne note des informations suivantes :

Vous devez impérativement vous présenter ce jour aux horaires précisés avec les documents complétés (cf. le *Récapitulatif des pièces à fournir* ci-joint), afin de **constituer votre dossier administratif**.

Dès réception de ce courrier, vous devez impérativement procéder à votre **inscription auprès de la faculté de Médecine Sorbonne Université** (cf. *Procédure et modalités pour une première inscription* ci-joint).

La cotisation de vie étudiante et de campus (CVEC) est de 90 euros. Elle est à votre charge et ne donne pas lieu à remboursement.


L'accès aux cours universitaires et évaluations sera réservé uniquement aux étudiants ayant finalisé leur inscription universitaire.

Si vous êtes éligible à la **bourse d'études**, consultez le site internet du Conseil Régional d'Ile-de-France : <http://fss.iledefrance.fr>

Par ailleurs, un ordinateur est nécessaire pour vos recherches, pour suivre les cours à distance dispensés par l'université et réaliser les travaux tapuscrits requis tout au long de la formation.

Le Campus dispose d'une connexion internet en wifi.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Madame Ellen HERVÉ
Directrice
IFSI PICPUS